

# ELLES RISQUENT D'ÊTRE VIOLÉES LORSQU'ELLES VONT AUX TOILETTES

LES CONDITIONS DE VIE  
DES FEMMES DANS LES BIDONVILLES  
DE NAIROBI AU KENYA

LE LOGEMENT,  
C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY  
INTERNATIONAL



É EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ (( EXIGEONS LA DIGNITÉ ))) EXIG



## Plus de la moitié des habitants de Nairobi habitent dans des quartiers informels et des bidonvilles. Ils vivent dans des conditions très précaires et ont un accès limité à l'eau propre, aux installations sanitaires, aux services de santé, aux écoles et aux autres services publics de base.

Cette situation touche plus particulièrement les femmes et les jeunes filles, qui ont un plus grand besoin d'intimité que les hommes quand elles utilisent les toilettes ou se lavent. De nombreuses femmes doivent marcher longtemps avant d'atteindre des toilettes, ce qui s'avère particulièrement dangereux une fois la nuit tombée. La violence envers les femmes est monnaie courante et reste largement impunie du fait de l'inefficacité du maintien de l'ordre dans les bidonvilles et les quartiers informels de Nairobi. Les violences liées au genre précipitent les femmes dans la misère et les empêchent d'y échapper.

Dans les bidonvilles de Nairobi, les femmes et les filles vivent sous la menace constante de violences, que ce soit chez elles, au travail ou dans la rue. Les policiers y sont rares, voire totalement absents, et lorsque les femmes sont victimes d'actes de violence, il n'y a que très peu de chances pour qu'elles obtiennent justice. L'État n'a pas rempli l'obligation qui lui incombe de fournir aux habitants les services de base : les installations sanitaires sont inappropriées, il n'y a pas d'éclairage public et le maintien de l'ordre est insuffisant.

### SANS ISSUE

La violence contre les femmes est omniprésente dans les bidonvilles de Nairobi. Qu'elle prenne la forme de menaces physiques, sexuelles ou psychologiques, elle fait partie de leur vie quotidienne. Que ce soit chez elles, au travail ou dans la rue, les femmes et les filles risquent d'être victimes de violences commises par des bandes criminelles, des membres de leur famille, de leurs employeurs ou de membres des forces de sécurité. Elles ne sont à l'abri nulle part.

Nombre de femmes qui subissent des violences liées au genre ne cherchent pas à obtenir justice ou réparation, elles préfèrent souffrir en silence plutôt que de les signaler aux autorités ou même d'en parler à leurs familles ou à l'entourage.

*« Je n'ai rien dit à la police. Même si je l'avais fait, qu'est-ce que ça aurait changé ? »*

Karen, violée par son ex-mari, Mathare. 18 février 2010

Le système judiciaire est éloigné de la vie des femmes, la police étant absente des bidonvilles et les femmes étant confrontées à de nombreux obstacles lorsqu'elles veulent faire valoir leurs droits. Elles craignent que les autorités ne reconnaissent même pas que ce qu'elles ont subi constitue un crime, surtout si l'acte a eu lieu au sein de la famille. Malheureusement, dans les cas de violence familiale, cette idée prévaut même au sein des familles et dans l'entourage. Les femmes hésitent également à signaler des crimes quand elles savent qu'il y a un risque de représailles si elles préviennent les autorités et qu'elles ne bénéficieront d'aucune protection.

*« Mon mari pense que la violence familiale, notamment physique, est quelque chose de normal. »*

Propos tenus par une femme dans un groupe de discussion, Mathare, 18 février 2010

En février 2010, Amnesty International s'est entretenu avec 130 femmes qui vivent dans quatre bidonvilles de Nairobi. Elles ont presque toutes déclaré que c'est dans leurs propres maisons qu'elles risquaient le plus d'être confrontées à la violence. Les réactions des autorités

lorsque des femmes – peu nombreuses – sont allées dénoncer de tels actes ne sont guère encourageantes.

*« Les policiers ne veulent pas être impliqués dans les affaires de violences familiales. Ils vous conseillent toujours de retourner chez vous et de vous débrouiller avec celui qui vous a maltraité. »*

Propos tenus par une femme dans un groupe de discussion, Mukuru Kwa Njenga, 16 février 2010

Lorsqu'elles sortent de chez elles, les femmes doivent affronter des bandes de jeunes et d'hommes sans emploi qui traînent dans le bidonville. Ces bandes ont commis une multitude d'actes de délinquance contre des femmes, notamment des agressions physiques. Le danger est encore plus grand lorsque la nuit tombe, les rues étroites des bidonvilles étant mal éclairées et les forces de police très peu présentes. Pendant la période de chaos et de violence qui a secoué le Kenya après les élections de 2007, des bandes ont violé et agressé un grand nombre de femmes et de filles de leur entourage.

*« Les jeunes sont entrés chez moi, armés de toutes sortes d'objets. Deux d'entre eux m'ont mis une machette sur la nuque et m'ont dit que si je parlais ou si j'appelais ils me tueraient immédiatement. J'ai été frappée avec quelque chose dans le dos, quelqu'un m'a poussée et je suis tombée par terre. J'ai senti que deux personnes me violaient mais je ne sais pas combien de fois j'ai été violée en tout parce que je me suis évanouie... »*

Njambi, Kibera, 15 février 2010



Les autorités n'ont pas répondu aux demandes des femmes réclamant une plus grande présence policière dans les bidonvilles. Actuellement lorsque des policiers se rendent dans les bidonvilles, ils constituent une menace supplémentaire plutôt qu'une protection pour les femmes. Ainsi certains ont eux-mêmes été accusés d'avoir violé des femmes des bidonvilles, notamment lors des événements violents qui ont éclaté après les élections.

*« Le 30 décembre 2007, au plus fort de la violence, lorsque des groupes de jeunes armés se sont affrontés à la police [...] un contingent spécial de la police administrative a été déployé dans le quartier pour faire régner le calme... Nous nous en sommes réjouis, mais en fait cette présence policière s'est transformée en un véritable cauchemar qui hante certaines d'entre nous encore aujourd'hui... Il est évident que la police cherchait des femmes à violer et beaucoup d'entre nous l'ont été... »*

Jane, Kibera, 15 février 2010.

Souvent, les femmes ne sont pas plus à l'abri au travail que chez elles ou dans les rues des bidonvilles. De nombreux employeurs abusent de leur pouvoir sur les femmes qu'ils font travailler, et les employées de maison sont particulièrement exposées.

*« Souvent, pour garder notre travail on est obligé de supporter le harcèlement sexuel ou d'autres formes d'agressions... »*

Propos tenus par une femme dans un groupe de discussion, Mathare, 18 février 2010

Le taux de prévalence du VIH/sida à Kibera, le plus grand bidonville du Kenya, est presque deux fois plus élevé que le taux national. La situation est la même dans tous les bidonvilles de Nairobi. Les femmes et les enfants risquent d'être infectés par le VIH/sida à la suite de violences sexuelles ou d'autres formes de violences liées au genre. Du fait de la stigmatisation associée au VIH/sida, les femmes infectées sont également

**Mukuru Kwa Njenga, un bidonville situé près de la zone industrielle de Nairobi. Relativement récent, il est installé en partie sur un terrain appartenant à l'État et en partie sur des terrains appartenant ou ayant été attribués de manière officieuse à des propriétaires privés.**

victimes de discrimination, davantage encore que les hommes.

*« Des personnes qui auraient pu être des clients m'ont dit en face qu'il fallait que j'arrête de faire ce travail parce qu'ils croyaient, à tort, que je pourrais leur transmettre la maladie simplement en touchant les légumes que je vends... »*

Rose, Kibera, 15 février 2010

Dans les bidonvilles, de nombreuses femmes vivent sous la menace constante d'une expulsion, ce qui peut également avoir des répercussions sur leur sécurité. Les propriétaires qui louent des



© Amnesty International



© Amnesty International

*à gauche* : Fillette sur le pas de sa porte et deux habitantes du bidonville de Mukuru Kwa Njenga. Elle vit avec Sabina, sa mère, qui est veuve, et six autres enfants dont cette dernière a la charge. Ils n'ont qu'une seule pièce sans toilettes ni salle d'eau.

*ci-dessus* : Naomi vit à Mathare, un bidonville de Nairobi. Elle utilise des toilettes, une salle d'eau et un point d'eau collectifs, tous situés à environ 100 mètres de chez elle. Elle ne peut pas y aller quand il fait nuit car c'est trop dangereux.

logements aux habitants des bidonvilles sont à l'origine de crimes violents à l'encontre de leurs locataires, en particulier les femmes, lorsqu'ils ne payent pas leur loyer ou le payent en retard.

*« J'avais juste un mois de loyer de retard et le propriétaire est devenu très violent. Un jour, il est venu chez moi avec des jeunes et il a cassé la porte d'entrée et une partie du toit. Il a jeté toutes mes affaires dehors et m'a dit de partir. »*

Flora, Mukuru Kwa Njenga, 16 février 2010.

Ces crimes ne sont souvent pas signalés et leurs auteurs agissent en toute impunité.

### **PAS DE TOILETTES, PAS D'ENDROIT OÙ SE LAVÉ, PAS DE SÉCURITÉ**

Le manque de toilettes (notamment de latrines) et d'endroits pour se laver dans les bidonvilles accroît l'insécurité dans laquelle vivent les femmes et les risques de violences liées au genre.

La plupart des habitants des bidonvilles partagent des latrines à fosse ; ils peuvent être jusqu'à 50 voire 150 à en utiliser une seule. Les habitants doivent parfois marcher 10 minutes entre la maison et les toilettes, un trajet dangereux à parcourir pour les femmes, notamment lorsqu'il fait nuit. Beaucoup de femmes sont donc

contraintes d'avoir recours à des « toilettes ambulantes », c'est-à-dire à mettre leurs excréments dans un sac en plastique et à les jeter à l'extérieur.

Il existe également au sein des bidonvilles des toilettes collectives qui peuvent être utilisées par tous. Elles sont toutefois généralement payantes. Les tarifs, qui se situent aux alentours de 5 shillings kenyan (environ 0,05 euros), sont inabordable pour certaines femmes, notamment celles qui ont des enfants. Ces toilettes collectives sont également parfois fermées, notamment la nuit. Beaucoup ferment à 20 heures.

De nombreuses femmes doivent se laver dans leurs habitations constituées d'une

Les eaux usées s'écoulent à l'air libre dans le bidonville de Mukuru Kwa Njenga, à Nairobi.





© Amnesty International

seule pièce, malgré le manque d'intimité. Pour certaines femmes les latrines sont le seul lieu privé où elles peuvent se laver ; d'autres peuvent avoir accès à une petite salle d'eau construite à proximité, lorsqu'elle existe. Elles sont utilisées par des dizaines de foyers et sont souvent insalubres.

Le fait de ne pas disposer de toilettes ni de salles d'eau porte gravement atteinte au droit des femmes au respect de leur vie privée. Les mauvaises conditions sanitaires entraînent également des problèmes de santé et donc des frais de santé plus élevés pour les familles.

**Les personnes qui vivent près de cette école à Mukuru Kwa Njenga, à Nairobi, peuvent utiliser ses toilettes dans la journée. La nuit, l'école est fermée et elles doivent marcher parfois jusqu'à 10 minutes avant d'atteindre des toilettes collectives, ce qui s'avère particulièrement dangereux pour les femmes et les filles. La seule autre solution consiste à utiliser des « toilettes ambulantes », c'est-à-dire à mettre les excréments dans un sac en plastique qui est jeté à l'extérieur.**

**68 %** des habitants des bidonvilles doivent utiliser des toilettes collectives (notamment des latrines)

Banque mondiale, 2006

**6 %** des habitants des bidonvilles ne disposent d'aucun endroit spécifique pour faire leurs besoins

Banque mondiale, 2006

**24 %** des habitants des bidonvilles ont accès à des toilettes (notamment des latrines) chez eux.

City Water and Sewerage Company de Nairobi et Athi Water Services Board, 2009

On dispose de moins d'informations sur les conséquences de l'absence de toilettes et de salles d'eau sur la sécurité des femmes.

*« Les femmes, plus que les hommes, souffrent de devoir déféquer à l'air libre, car elles risquent de se faire agresser ou violer. Les femmes, qui doivent généralement s'occuper de la maison, des enfants, et d'autres personnes, sont davantage touchées par le manque d'installations sanitaires et se sentent encore plus avilies... »*

Propos tenus par des femmes dans un groupe de discussion, Kibera, 14 février 2010

L'absence de toilettes et de salles d'eau proches de leur domicile fait courir de grands risques aux femmes qui peuvent être victimes d'actes de violence, notamment de viols, plus particulièrement lorsque la nuit est tombée. La plupart d'entre elles n'osent pas quitter leurs maisons à cause des dangers auxquels elles risquent d'être confrontées.



« Près de la moitié d'entre nous doit marcher entre 5 et 10 minutes pour atteindre les toilettes... Si vous sortez quand il fait nuit, vous vous faites violer et agresser [...] Les femmes sont particulièrement concernées parce qu'elles ne sont pas seulement exposées au menaces d'agression ou d'attaques, mais également de violences sexuelles. »

Propos tenus par une femme dans un groupe de discussion, Mukuru Kwa Njenga, 17 février 2010

De nombreuses femmes ont été victimes de viols ou d'autres formes de violences sexuelles alors qu'elles se rendaient aux toilettes ou aux latrines qui étaient situées assez loin de chez elles.

« Il était environ 19 heures quand je suis arrivée aux latrines. Il y avait là quatre jeunes hommes, dont l'un était un voisin que je connais bien... Sans rien dire, deux d'entre eux m'ont tenu par les poignets pendant qu'un autre me frappait au visage et je me suis presque évanouie... J'ai hurlé en leur demandant de me laisser tranquille

et j'ai pu sentir qu'ils me déshabillaient et j'ai entendu l'un d'entre eux dire qu'ils allaient me donner une leçon pour bien me faire comprendre que je ne devais pas être dehors à cette heure là... Je suis sûre qu'ils allaient me violer mais à ce moment là des personnes qui avaient entendu mes cris sont venues à mon secours et ils se sont enfuis... »

Amina, Mathare, 18 février 2010

Pour se protéger de ces dangers, les femmes nettoient ou utilisent parfois les latrines en groupe, ou elles demandent à des hommes de la famille de les accompagner quand il fait nuit. Cela ne change toutefois rien au fait que ces installations ne sont pas adaptées et sont difficiles d'accès. De nombreuses femmes célibataires qui sont chef de famille ne peuvent pas faire appel à des hommes. L'utilisation des toilettes la nuit n'est tout simplement pas possible pour la plupart des femmes interrogées par Amnesty International.

**Toilettes à Mukuru Kwa Njenga (Nairobi) appartenant à des propriétaires privés. Elles sont utilisées par les locataires dont certains doivent marcher parfois pendant 10 minutes depuis chez eux avant d'y arriver.**

## L'ÉTAT NE TRAITE PAS TOUT LE MONDE DE LA MÊME FAÇON

Pendant des dizaines d'années, l'État a refusé de prendre les bidonvilles en compte dans ses projets de planification urbaine et ses budgets. En conséquence, des millions de personnes se sont vues privées d'accès à une gamme de services essentiels fournis par l'État à d'autres habitants de la ville.

Au cours des dernières années, des mesures ont été prises pour remédier à cette situation, notamment par le biais de réformes dans le secteur de



l'approvisionnement public en eau. Les autorités n'ont toutefois rien fait pour répondre au besoin urgent des femmes de pouvoir disposer de toilettes et d'endroit où se laver dans leurs maisons.

Le fournisseur et le gestionnaire officiels des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Nairobi ont travaillé en partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes locaux pour mettre en place un petit nombre d'installations collectives d'assainissement et d'alimentation en eau au sein des bidonvilles. Si ces installations permettent en effet d'améliorer la situation, elles ne répondent pas aux besoins des femmes une fois la nuit tombée et sont inabordables pour de nombreux habitants.

« Nous sommes contents que des toilettes au biogaz et une salle d'eau aient été construites ici (par le biais d'une collaboration entre le fournisseur officiel d'eau et Umande Trust, une ONG), mais cela ne suffit pas. Nous devons marcher

*pendant environ 15 minutes avant d'arriver à cette construction qui se trouve en bas, près de la rivière. En plus, il faut payer 2 shillings kenyan (environ 0,02 euros) pour pouvoir utiliser ces installations, ce qui est relativement cher... Elles ouvrent à six heures du matin et ferment à 22 heures... Moi, je ne pense pas que j'oserai marcher jusque là-bas après 19 heures. »*

Justine, Korogocho, 17 février 2010

L'État doit veiller à ce que les femmes et les filles puissent utiliser les toilettes et les salles d'eau sans danger pour leur sécurité, leur intimité et leur dignité. Cela pourra se faire par la mise en place d'une réglementation et en aidant les familles.

Les logeurs et les propriétaires de maisons et d'autres constructions dans les quartiers informels doivent s'assurer que leurs locataires peuvent disposer de toilettes et de salles d'eau appropriées ; ils doivent également assurer la vidange des latrines

**Mama Dadi, dont la fille de six ans, Grace Sayisi, a attrapé le choléra en tombant dans des eaux usées qui s'écoulent devant sa maison. .**

à fosse afin qu'elles ne débordent pas et ne soient pas à l'origine de maladies. La plupart des propriétaires et des logeurs n'attachent toutefois guère d'importance aux besoins de leurs locataires. Ils préfèrent augmenter leurs revenus en louant autant de logements que possible plutôt que de construire des toilettes et des salles d'eau.

Il revient aux autorités locales et aux responsables des services de santé publique de vérifier que les propriétaires respectent les normes en matière de construction et d'installations sanitaires prévues par la législation kenyane. Ces normes comprennent la Loi sur la santé publique et des règlements, notamment le Code de la construction des autorités locales, mais ils ne sont pas appliqués dans



**Salle d'eau privée partagée par environ 10 familles qui vivent sur un terrain à Korogocho.**

les bidonvilles et les quartiers informels. Les autorités locales et les représentants des services de santé publique ne prennent pas les mesures requises pour garantir que les propriétaires fournissent les services essentiels à leurs locataires, ce qui nuit aux habitants des bidonvilles.

Les bidonvilles se sont en outre étendus de façon désordonnée et sont engorgés en raison de l'absence de planification. Leurs habitants sont susceptibles d'être expulsés, harcelés et menacés à tout moment par l'État ou les propriétaires. Certaines personnes vivent sur des terrains prévus pour la construction de routes ou d'autres infrastructures publiques ou sur les berges de rivières, des endroits impropres à l'habitation humaine. Les promoteurs privés quant à eux sont peu disposés

à investir pour améliorer les logements, les toilettes et les salles d'eau. Il n'y a pas non plus beaucoup d'espace disponible pour construire de telles installations. L'État, bien qu'il ait connaissance de ces problèmes, n'a jamais pris de mesures en vue de garantir aux habitants la sécurité d'occupation de leurs logements.

### **LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Kenya a accepté de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à des services d'assainissement. L'État a des projets ambitieux visant à garantir que 90 % des foyers pourront bénéficier de façon durable de toilettes hygiéniques et abordables d'ici à 2015. Ces projets ne prennent toutefois pas en compte des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes qui vivent dans les bidonvilles pour y accéder.

L'État prévoit d'aider les exploitants de toilettes publiques et d'accorder des subventions aux ménages pour qu'ils puissent construire des toilettes. La politique et les projets actuels de l'État ne prévoient toutefois aucune mesure pour faire appliquer les lois obligeant les logeurs et les propriétaires de logements à fournir des toilettes et des salles d'eau. Ils ne prennent pas non plus en compte le fait que les femmes sont exposées à la violence du fait de l'absence de toilettes et de salles d'eau dans leurs maisons. Enfin, les besoins des femmes ne sont pas considérés comme une priorité. L'État a peu de chances d'atteindre les buts qu'il s'est fixés dans le cadre des OMD concernant l'accès à des toilettes puisqu'il ne prend pas en compte les besoins des femmes qui vivent dans les quartiers informels.

### **NE LES OUBLIEZ PAS : PROTÉGEZ-LES**

L'absence de maintien de l'ordre dans les bidonvilles augmente les risques permanents de viol ou d'autres actes



de violences pour les femmes. La présence policière est très faible et il n'existe pas de commissariat ou de poste de police permanent à Kibera, le plus grand bidonville du Kenya. L'absence de maintien de l'ordre dans les bidonvilles tient principalement au fait que l'État n'a pas pris en compte les bidonvilles dans ses projets de planification urbaine et ses budgets.

*« Officiellement, les statistiques générales indiquent qu'il y a un policier pour 700 Kenyans, et ce chiffre a été jugé insuffisant. Pourtant à Kibera, qui compte environ un million d'habitants, il n'existe pratiquement pas de commissariat ou de poste de police permanent. En revanche, dans les zones à revenu moyen et élevé situées aux abords de Kibera, où vit environ un dixième de la population du bidonville, on compte au moins trois postes de police ou commissariats. »*

Un employé d'une ONG, Nairobi, février 2010.

Une plus grande présence policière n'est qu'un aspect de la question ; il est en effet tout aussi important de faire en sorte que les habitants arrivent à faire confiance à la police.

*« En général, la police patrouille de temps en temps. Ces quelques patrouilles ne sont même pas utiles parce que la police ne vient généralement ici que pour racketter les habitants. »*

Propos tenus par une femme dans un groupe de discussion, Kibera, 12 février 2010

L'absence de présence policière ne fait qu'aggraver encore les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées lorsqu'elles cherchent à obtenir justice. Les affaires de crimes violents ayant eu lieu dans les bidonvilles donnent rarement lieu à des poursuites. Les femmes ne signalent même pas les crimes dont elles ont été victimes du fait d'une méconnaissance générale de la loi, de l'absence d'endroits où pourraient se réfugier les victimes

**Rose ne dispose ni de toilettes ni de salle d'eau sur le terrain où elle habite, à Mathare. Elle doit marcher environ 10 minutes avant d'atteindre des toilettes collectives et doit payer 2 shillings kenyans (environ 0,02 euros) pour pouvoir les utiliser. La salle d'eau la plus proche coûte également 2 shillings. Elle a quatre enfants et sa famille n'a souvent pas les moyens d'utiliser ces installations. De plus, cela s'avère trop dangereux une fois que la nuit est tombée.**

et les témoins et parce qu'elles ne font pas confiance à la police et au système judiciaire.

*« La procédure de signalement d'un acte de violence peut prendre des jours, voire des semaines. Il faut dans un premier temps signaler les faits au chef local et à la police administrative ici, à Kibera, qui à leur tour doivent transmettre l'information à d'autres services de police ...*

*Ça implique beaucoup de déplacements et de dépenses. »*

Propos tenus par une femme lors d'un groupe de discussion, Kibera, 19 février 2010

## SÉCURITÉ ET SERVICES D'ASSAINISSEMENT – PARTICIPEZ À L'ACTION

Amnesty International s'est associée aux habitants des quatre bidonvilles de Nairobi pour exiger la sécurité et la mise en place d'installations sanitaires. L'organisation soutient pleinement leur requête demandant à l'État de veiller à ce qu'ils puissent bénéficier, sur leur lieu de vie, d'un accès approprié à des toilettes et des salles d'eau et à ce que le maintien de l'ordre soit assuré. Il est temps pour les habitants des bidonvilles de prendre part aux décisions qui concernent leurs vies. L'État kenyan doit respecter le droit à un logement décent pour tous les habitants de Nairobi et pas uniquement pour ceux qui vivent dans les zones à revenus moyens ou élevés.



*Toilettes collectives à Mukuru Kwa Njenga, Nairobi. Il faut payer entre 2 et 5 shillings Kenyan (entre 0,02 et 0,05 euros) pour utiliser les toilettes collectives, un tarif inabordable pour de nombreuses familles, notamment celles qui ont plusieurs enfants.*

© Amnesty International



*Soweto est l'un des nombreux villages de Kibera, le plus grand quartier informel du Kenya. Des eaux polluées serpentent entre les habitations.*

© Amnesty International

## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Prenez part à la campagne et montrez votre solidarité envers les femmes des bidonvilles de Nairobi. Il est essentiel que des pressions soient exercées sur l'État kenyan depuis d'autres pays, notamment par les gouvernements.

L'année prochaine la campagne portera essentiellement sur l'accès à des installations sanitaires, à des endroits sûrs et privés où les femmes peuvent se laver et sur le renforcement du maintien de l'ordre dans les bidonvilles. Amnesty International demande ci-dessous que les femmes soient protégées de façon appropriée contre les violences liées au genre et que davantage de salles d'eau et de toilettes soient mises à la disposition des habitants des bidonvilles. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale de l'organisation Exigeons la dignité, qui vise à mettre fin aux atteintes aux droits humains qui font sombrer les gens dans la pauvreté et les y maintiennent. Consultez régulièrement notre site pour les actions à venir : [www.amnesty.org/en/region/kenya](http://www.amnesty.org/en/region/kenya)

## AGISSEZ

### Journée mondiale des toilettes

– 22 novembre 2010 – FAITES LA QUEUE

Amnesty International appelle ses sympathisants à souligner les dangers auxquels les femmes sont confrontées dans les bidonvilles du fait d'un accès limité aux toilettes en formant une queue symbolique le 22 novembre, Journée mondiale des toilettes. Vous pouvez faire la queue devant l'ambassade du Kenya dans votre pays, devant le ministère kenyan du Gouvernement local ou le ministère de la Santé publique et

de l'Assainissement à Nairobi. Il revient à ces ministères de veiller à ce que les propriétaires construisent des toilettes et des salles d'eau et les entretiennent.

### Engagez le ministre du Gouvernement local et le ministre de la Santé publique et de l'Assainissement à

■ Veiller à ce que tous les habitants des quartiers informels bénéficient du droit à une égale protection de la loi. Faire respecter la Loi relative à la santé publique et les règlements, notamment le Code de la construction des autorités locales et imposer aux propriétaires de construire des toilettes et des salles d'eau dans la proximité immédiate de chaque habitation.

■ Aider les propriétaires de logements, qui n'en ont pas les moyens, à faire construire des toilettes et des salles d'eau.

■ Garantir un accès à des décharges et améliorer les routes afin de faciliter la mise en place de systèmes d'assainissement.

### Engagez le ministre de l'Administration provinciale et de la Sécurité intérieure à :

■ Renforcer les dispositifs de maintien de l'ordre dans les quartiers informels en y implantant des postes de police et d'autres formes de maintien de l'ordre efficaces, en concertation avec les habitants des bidonvilles et d'autres quartiers d'habitat spontané.

■ Prendre immédiatement des mesures destinées à améliorer la confiance de la population dans son système judiciaire et ses forces de police, notamment en améliorant les systèmes de communication avec la police

afin que les femmes puissent plus facilement signaler les crimes dont elles ont fait l'objet.

■ Veiller à ce que toutes les affaires de violences liées au genre donnent lieu dans les meilleurs délais à des enquêtes et à ce que les responsables présumés de ces actes soient traduits en justice et jugés dans le respect des normes d'équité des procès, sans recours à la peine de mort.

### ENVOYEZ VOS APPELS À :

#### Wycliffe Musalia Mudavadi, MP

Office of Deputy Prime Minister and Minister for Local Government  
Jogoo House A, Taifa Road  
PO Box 30004  
Nairobi, Kenya

Fax : +254 20 2248377  
Courriel : [molg@nbnet.co.ke](mailto:molg@nbnet.co.ke)

#### Professor George Saitoti, MP

Minister of State for Provincial Administration and Internal Security  
Harambee House, Harambee Avenue  
PO Box 30510-00100  
Nairobi, Kenya

Fax : +254 20 2248377  
Courriel : [Waziri.pais@gmail.com](mailto:Waziri.pais@gmail.com)

#### Beth Wambui Mugo, MP

Minister of Public Health and Sanitation  
Afya House, Cathedral Road  
PO Box 30016  
Nairobi, Kenya

Fax : +254 20 2248552/2713234

*Photo de couverture : Sabina près d'une salle de bains improvisée située à environ 30 mètres de sa maison à Mukuru Kwa Njenga, l'un des bidonvilles de Nairobi. Elle ne l'utilise pas et préfère se laver chez elle, quand ses enfants ne sont pas là, où elle se sent plus en sécurité et a plus d'intimité. Elle ne peut se laver nulle part ailleurs. © Amnesty International*

WWW.DEMANDDIGNITY.ORG

LE LOGEMENT,  
C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,8 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Juillet 2010  
Index : AFR 32/006/2010

Amnesty International  
Secrétariat international  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)